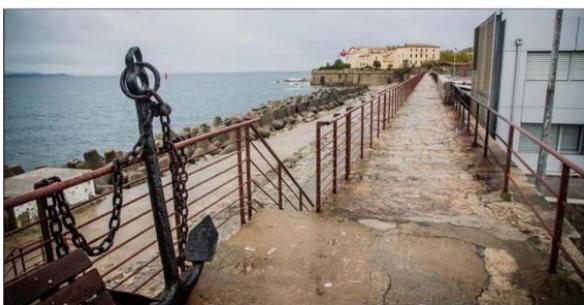




# La jetée de la citadelle dans un état « alarmant »

Bâtie il y a 150 ans et renforcée en 1960, l'infrastructure vieillissante, dont le rôle de protection des ports et du fond de baie est déterminant, se trouve fragilisée par les récentes tempêtes. Son gestionnaire, la CCI, alerte sur l'urgence des travaux qui avaient été inscrits en 2016 au PEI



Propriété de la Collectivité de Corse depuis 2004, la jetée a été intégrée en 2014 au périmètre de la concession du port de commerce exploité par la CCI, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de service public.

FLORENT SELVINI



L'ouvrage structurant, qui s'étend sur environ 800 mètres de la citadelle au môle croisière, a un rôle protecteur majeur pour « pacifier le bassin » à l'échelle de la zone portuaire et du fond de baie.

PAULE SANTONI

Il y a près de deux semaines, le passage de la tempête Alex avait notamment causé d'importants dégâts matériels sur le port Tino-Rossi. Son directeur, Jean-André Simonetti, déplorait alors le caractère « répétitif » de phénomènes météorologiques de plus en plus intenses. Tout en pointant aussi le rôle protecteur majeur de la jetée de la citadelle, selon lui désormais mis à mal par l'état de l'infrastructure. « La jetée ne joue aujourd'hui plus son rôle face aux vagues et aux phénomènes de submersion », déclarait-il ainsi.

Un constat qui, pour les services portuaires de la chambre de commerce et d'industrie (CCI), est toutefois loin de dater de la dernière tempête. Propriété de la Collectivité de Corse depuis 2004, la jetée de la citadelle a été intégrée en 2014 au périmètre de la concession du port de commerce exploité par la CCI, dans le cadre du renouvellement de la Délégation de service public. « Mais avant même

l'entrée dans le périmètre de la concession, la CCI (actuellement CCI de Corse, à l'époque CCI de la Corse-du-Sud, ndr), avait lancé plusieurs études en lien avec l'agitation des bassins portuaires », précisent les responsables des services portuaires ajacciens de la chambre. Construit il y a 150 ans, puis renforcé en 1960, l'ouvrage structurant, qui s'étend sur environ 800 mètres de la citadelle jusqu'au môle croisière, est en effet déterminant pour « pacifier le bassin », en abritant de la houle portée par les vents de Sud-Ouest le port de pêche et de plaisance Tino-Rossi, mais aussi le port de commerce, le port Charles-Ornano, ainsi que le fond de baie et son appontement de Saint-Joseph, utilisé notamment lors des opérations de dépotage pétrolier.

Outre une étude « d'agitation » menée en 2003 en vue de la construction du môle croisière, une étude de protection du port avait ainsi été conduite en 2010 par le bureau Océanide, à la suite des

importantes tempêtes de 2008 et 2010. « Ces premiers diagnostics avaient permis d'établir un certain nombre de préconisations, qui portaient sur le confortement de l'infrastructure. Sachant qu'elle a seulement bénéficié de travaux ponctuels depuis cinquante ans, ce qui est insuffisant à l'échelle d'un ouvrage qui nécessite une réhabilitation globale », précisent les spécialistes.

Des conclusions qui avaient ensuite été confortées par l'étude de protection des bassins menée en 2014 par le bureau Artelia, sous maîtrise d'ouvrage partagée entre la CCI et la Collectivité de Corse (CdC), en vue de préciser la nature du chantier à venir (lire par ailleurs). De fait, excluant la solution d'extension jugée trop onéreuse, un projet de « grande refonte sans extension » avait été acté par la CdC et les services de l'État, jusqu'à être inscrit en juin 2016 au PEI (Programme exceptionnel d'investissements), à hauteur de 63 % du montant de l'opération, estimé à 23 millions d'euros. L'opération avait ensuite été inscrite au Plan pluriannuel d'investissement de la collectivité, voté en avril 2017, prévoyant sa réalisation à l'horizon 2025, avec

un projet de cofinancement de la CCI à hauteur de 6 ME.

## Inscription demandée dans le cadre du PTIC

Tandis que la CdC avait fait connaître dans la foulée son intention de reprendre la maîtrise d'ouvrage du projet - volonté qui n'aurait finalement pas été formalisée -, la CCI avait de son côté réalisé les études de reconnaissance du milieu naturel, préalable indispensable à tout chantier de cette envergure. « Mais depuis, nous n'avons plus eu connaissance de l'avancée du dossier, déplore les représentants des services portuaires de la CCI. Il semblerait que des arbitrages budgétaires de la CdC ont priorisé d'autres urgences dans le domaine des infrastructures portuaires, ce qui expliquerait le retard du lancement des travaux, et ce malgré la récurrence des épisodes « vagues submersives » qui ont frappé ces dernières années ». Car, toujours selon les responsables des ports ajacciens gérés par la CCI, les tempêtes Adrien d'octobre 2018, Fabien de décembre 2019, et donc tout récemment Alex, n'ont fait que « mettre à nouveau

en lumière et accentuer l'état alarmant de la jetée de la citadelle ». « En dépit de l'entretien réalisé par la CCI de Corse en tant que délégataire de service public, les constats post-tempêtes révèlent une situation périlleuse, alertent-ils. Plusieurs dizaines de tétrapodes sont affaiblies, voire cassés, tandis que la forte houle franchit l'ouvrage, causant l'inondation des locaux situés en contrebas sur le port. À ce niveau, on constate aussi que l'enrobé de goudron de la chaussée se soulève, ce qui signifie que le cœur de l'ouvrage subit des infiltrations. La CCI a un programme de travaux de réparations à hauteur d'un million d'euros, prévus en 2021-2022, pour colmater les dégâts générés par ces trois dernières tempêtes. Mais cela ne répondra en aucun cas aux besoins de travaux sur la structure, qui n'est plus adaptée. À certains endroits, et sans faire de catastrophisme, l'ouvrage menace même ruine ». Alors que le PEI est arrivé à échéance, les acteurs de la CCI de Corse plaident désormais pour une inscription du projet dans le cadre du PTIC (Plan de transformation et d'investissement pour la Corse), doté de 500 millions d'euros sur cinq ans, avec un taux

maximal de subvention porté à 80 %. « Nous avons présenté en juillet une fiche PTIC détaillant trois phases de travaux, sachant qu'une réunion de travail a eu lieu il y a quelques jours avec les services instructeurs de la préfecture, chargés de sélectionner les projets éligibles », assurent-ils. Les services de l'État - qui n'ont pas souhaité s'exprimer sur le dossier - sont en parallèle en discussion avec les services de la CdC pour « hiérarchiser les projets à engager ». « Les délais ont été dépassés pour le PEI, mais même si la jetée ne risque pas de s'ouvrir en deux, nous partageons le constat de la CCI sur la nécessité d'engager des travaux de renforcement de cet ouvrage de protection et d'intérêt général », commente Thierry Mazel, directeur des ports et aéroports à la CdC. Qui confirme que la collectivité a bien demandé l'inscription prioritaire du chantier au PTIC, dans l'attente de connaître quels pourraient être les niveaux de financement accordés par l'État. Un arbitrage qui devrait intervenir avant la fin de l'année. Autant dire que le temps presse plus que jamais pour la jetée de la citadelle.

LAURE FILIPPI

# « Prendre en compte la fréquence accrue des tempêtes »

Dans le cadre des diagnostics menés sur l'infrastructure, une étude de protection des bassins a été menée en 2014 et 2015 par le bureau d'études Artelia, dans la perspective d'alors d'engager des travaux de confortement dès 2018 sous maîtrise d'ouvrage de la CCI de Corse. Cette analyse multifactorielle, d'un coût de 200 000 euros financés par la CCI, a notamment permis d'effectuer une modélisation, dans un bassin situé à Grenoble, de manière à reproduire de manière concrète l'impact des différentes puissances de houle sur la jetée existante. Une étude de courantologie avait à cet égard été réalisée afin d'identifier les points de fragilité de l'ouvrage vis-à-vis des vagues portées depuis le golfe par le vent de Sud-Ouest. Tandis que l'objectif d'atténuation de la houle se si-

tué entre 30 et 50 centimètres aux abords de structures portuaires, le houlographe utilisé par les services de la CCI a par exemple mesuré des vagues d'une hauteur d'1,5 mètre en fond de baie lors de la récente tempête Alex.

## « Renforcer le profil actuel de la structure »

« Les études déjà réalisées, y compris celle portant sur la reconnaissance du milieu naturel, font que le dossier de la jetée est déjà très abouti en termes d'instruction, expliquent les services portuaires ajacciens de la CCI. Les travaux, qui dureraient environ dix-huit mois, pourraient de ce fait débiter assez rapidement. L'idée retenue étant de conserver le profil actuel de la structure en le renforçant et en le confortant

de manière stratégique, sur la base des diagnostics et des modélisations de terrain déjà réalisés. Il s'agira notamment de compléter l'ouvrage en matériaux et de stabiliser sa base pour qu'il puisse résister aux risques de submersion connus et résister aux événements climatiques ». Dans un contexte d'accentuation des phénomènes météorologiques intenses, l'enjeu d'une réhabilitation complète de la jetée est donc d'autant plus prégnant. « Il y a effectivement des arbitrages à opérer en termes de travaux, mais il est certain que les interventions d'urgence ne souffriront pas et qu'il faut prendre en compte la fréquence et la violence accrues des tempêtes pour l'avenir », concluent les représentants des ports ajacciens gérés par la CCI de Corse.

L.F.



Des modélisations réalisées dès 2014 ont permis d'identifier les fragilités de l'ouvrage vis-à-vis des vagues portées depuis le golfe par les vents de Sud-Ouest.

PAULE SANTONI